

Marchés Nocturnes de Langeais

Vendredi 22 juillet et vendredi 26 août de 18h à minuit

Convention

Objectif de la manifestation :

La Ville de Langeais met en place deux marchés nocturnes annuels, rendez-vous festifs où se côtoieront commerçants et acteurs culturels pour offrir à la population de Langeais et des communes voisines, un événement de qualité.

Selon le contexte sanitaire et les règles en cours au moment de la manifestation, la ville de Langeais se réserve le droit d'annuler le marché ou de mettre en place la réglementation en vigueur

Date et lieu :

Vendredi 22 juillet et vendredi 26 août de 18h à minuit à Langeais, Espace Alingavia

Participants :

- des commerçants ou producteurs déclarés (sédentaires ou non) proposant des produits agricoles, bruts ou transformés.
- des artisans d'art déclarés (idées cadeaux)
- des commerçants locaux sédentaires venant s'installer sur le marché
- des associations

Les inscriptions devront être adressées en priorité par voie électronique à culture@langeais.fr et les documents dûment remplis et signés (scan, photos, fichiers) ou bien par voie postale à la Mairie de Langeais / Service culturel 2 Place du 14 juillet 37130 LANGEAIS avec le descriptif des produits et le linéaire nécessaire, **au plus tard le vendredi 17 juin 2022**. Pour qu'une inscription soit valable, il est nécessaire de fournir un justificatif de déclaration d'activité sédentaire ou non sédentaire (chambre des métiers, registre du commerce, extrait Kbis de moins de 3 mois, numéro d'inscription à la MSA...) et attestation d'assurance responsabilité civile).

Les demandes d'inscription seront traitées selon l'ordre d'arrivée, une confirmation de participation sera transmise aux exposants avant la mi-juillet.

Stationnement :

Aucun véhicule ne pourra stationner sur l'Espace Alingavia où se tiendra le marché.

Installation :

Installation des exposants les vendredis 22 juillet et 26 août de 16h à 18h

Participation aux frais :

Merci d'adresser votre règlement du droit de place (chèque à l'ordre du Trésor public / voir grille tarifaire ci-dessous) à la Mairie de Langeais / Police municipale 2 Place du 14 Juillet 37130 LANGEAIS.

En cas de désistement non signalé 48h à l'avance et sans présentation d'un justificatif, la Ville de Langeais se réserve le droit d'encaisser le droit de place afin d'éviter toute perturbation dans l'organisation du marché.

Le montant du droit de place a été fixé comme suit :

Emplacement A partir de 3 mètres	Emplacement nu pour 1 journée (pas de matériel fourni)
Métiers de bouche et/ou dégustation sur place	25 € les 3 mètres
Métiers d'art, artisans, forains	12 € les 3 mètres
Associations (avec vente)	10 € les 3 mètres
Associations (sans vente)	2 € les 3 mètres
Mètres supplémentaires	3 € le mètre supplémentaire

Électricité et stationnement :

La Ville de Langeais fournit gratuitement l'électricité mais **uniquement pour éclairer les stands (dispositifs d'éclairage autorisés d'une puissance maximale de 70 Watts)** ; les micro-ondes, friteuses électriques et tout autre matériel ne sont plus autorisés à être raccordés sur les branchements publics, et ce, afin d'éviter les coupures de courant à répétition. Chaque participant apportera son matériel pour le raccordement électrique. Sauf accord spécifique préalable avec la police municipale, aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur la place durant la manifestation.

Modalités particulières :

Pour le bon déroulement et la continuité de ce marché, toute personne ne respectant pas cette convention ne pourra pas participer au marché.

La Ville de Langeais qui organise ce marché, assurera la surveillance, le respect des règles de stationnement, la signalisation des rues concernées et le respect des règles sanitaires en vigueur.

Exposant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Type de produits :

.....

Signature :

Organisateur :

Pierre-Alain ROIRON,
Maire de Langeais
Conseiller Régional du Centre

Signature :